

Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) modulaire



L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44
- ROBINSON 22



LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

La licence de pilote professionnel d'hélicoptère permet à son titulaire d'exercer la fonction de commandant de bord de tout hélicoptère transportant ou non des passagers, dont il détient la qualification de type et cela dans toute l'Europe de manière lucrative.

LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Être titulaire d'un PPL(H) valide
- Être titulaire du CPL(H) ou ATPL(H) théorique EASA en cours de validité
- Détenir un certificat médical de classe 1 délivré par un médecin DGAC
- 155 h de vol dont 50 h en qualité de commandant de bord et 10 h de navigation

Âge minimum : 18 ans révolus le jour du test pratique final

FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
B206	27 000 € NET	30 h + 38 h de cours théoriques
R44	21 000 € NET	
R22	15 000 € NET	

Prévoir en supplément : Vol d'entrée en formation (~1h30) + Vol test examen final (~2 h)
+ éventuels frais d'examineur + forfait taxes aéroportuaires vol de nuit 300 € HT.

Prix de l'HdV B206 : 850 € net - Prix de l'HdV R44 : 650 € net - Prix de l'HdV R22 : 450 € net

ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE : (38 H)

- Facteurs humains
- Aspects professionnels des vols
- Fonctionnement du turbo moteur
- Préparation pratique de la navigation
- Masse et centrage
- Utilisation des abaques de performances
- Réglementation et météo appliquée
- Exploitation CAT et SPO
- Visite avant et après vol
- Vol sans visibilité

LA FORMATION PRATIQUE : (30 H MINIMUM)

20 h de vol en double commande
10 h de vol en double commande en VSV et radionavigation

LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA FORMATION PRATIQUE :

PHASE 1 : Fonctionnement général et maniabilité de l'hélicoptère

PHASE 2 : Pilotage en campagne

PHASE 3 : Navigation

PHASE 4 : Vol en limite de puissance

PHASE 5 : Vol sans visibilité

PHASE 6 : Vol de nuit
(Facultatif si habilitation)

PHASE 7 : Vol pré-test

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.